## ART. 29 N° II-205

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

# **AMENDEMENT**

N º II-205

présenté par M. Tardy

#### **ARTICLE 29**

### ÉTAT B

Mission « Écologie, développement et mobilité durables »

ART. 29 N° II-205

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

		(ch curos)
Programmes	+	-
Infrastructures et services de transports	0	0
Sécurité et affaires maritimes, pêche et aquaculture	0	0
Paysages, eau et biodiversité	0	0
Expertise, information géographique et météorologie	0	0
Prévention des risques	0	0
Dont titre 2	0	O
Énergie, climat et après-mines	49 000 000	0
Service public de l'énergie	0	0
Conduite et pilotage des politiques de		
l'écologie, du développement et de la	0	49 000 000
mobilité durables		
Dont titre 2	0	0
TOTAUX	49 000 000	49 000 000
SOLDE	0	

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

La baisse des crédits des dépenses d'intervention « transferts aux ménages » (-49,5 millions d'euros cette année , après -26 millions d'euros en 2016 et -48 millions d'euros en 2015) est surprenante.

En effet, la loi sur la transition énergétique fixe un objectif global, ambitieux et complexe, de 500 000 rénovations écologiques de logements par an d'ici 2017.

Avec cette baisse, et malgré la prolongation du crédit d'impôt, on constate que les crédits seront sans doute insuffisants pour atteindre cet objectif.

[Nota : En application des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances, cette opération consisterait techniquement à retirer des crédits de l'action  $n^{\circ}05$  du programme 217, pour les reverser au profit de l'action  $n^{\circ}04$  « Gestion économique et sociale de l'après-mines » du programme 174.]